

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du management de
l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
B.P. 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nos réf. : 0584/ED/2012

Nantes, le 15 novembre 2012

Vos réf. : Dossier n° 44-2012-00063

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier présenté par la commune de la Plaine sur Mer relatif au projet de dragage du port de la Gravette et au rejet en mer des matériaux.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau note que les produits de dragage sont d'une qualité compatible avec un rejet en mer et qu'une faible partie d'entre eux reviennent dans le port. Un protocole de suivi est prévu par le maître d'ouvrage pour mesurer les effets éventuels d'une opération dont les impacts semblent faibles.

Le SAGE de l'estuaire de la Loire approuvé en 2009 n'aborde pas cette question des dragages. La CLE devra travailler le sujet lors de la révision du SAGE, notamment en vue de sa mise en compatibilité avec le SDAGE Loire Bretagne.

Aujourd'hui, le bureau de la CLE ne dispose d'aucun élément de doctrine pour fonder un avis et dans le cas présent n'a aucune remarque particulière à formuler sur le dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président du SAGE Estuaire de la Loire